DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 14 DÉCEMBRE 2022 À 16 H 00

Rapport N° 65

SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS TRAVAILLANT DANS LE DOMAINE SOCIAL

Aujourd'hui L'an deux mille vingt deux, le quatorze décembre, le Conseil Municipal de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 8 décembre 2022, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, Salle du Conseil Municipal.

Préside la séance : Olivier BIANCHI, Maire

Secrétaire : Wendy LAFAYE

Conseiller(e)s présent(e)s :

Olivier BIANCHI, Christine DULAC ROUGERIE, Nicolas BONNET, Marion CANALES, Cyril CINEUX, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Rémi CHABRILLAT, Nicaise JOSEPH, Jean-Christophe CERVANTES, Cécile AUDET, Christophe BERTUCAT, Magali GALLAIS, Jérôme AUSLENDER, Anne-Laure STANISLAS, Didier MULLER, Sondès EL HAFIDHI, Marion BARRAUD, Laetitia BEN SADOK, Valérie BERNARD, Fatima BISMIR, Alexis BLONDEAU, Julien BONY, Jean-Pierre BRENAS, Dominique BRIAT, Estelle BRUANT, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Alparslan COSKUN, Samir EL BAKKALI, Eric FAIDY, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Wendy LAFAYE, Cécile LAPORTE, Steve MAQUAIRE-BEAUSOLEIL, Pierre MIQUEL, Lucie MIZOULE, Lucas PEYRE, Frédéric PILAUD, Stanislas RENIE, Pierre SABATIER, Vincent SOULIGNAC, Yannick VIGIGNOL, Thomas WEIBEL

Conseiller(e)s ayant donné pouvoir :

Jérôme GODARD pouvoir à Manuela FERREIRA DE SOUSA, Odile VIGNAL pouvoir à Anne-Laure STANISLAS, Charles-André DUBREUIL pouvoir à Jérôme AUSLENDER, Sylviane TARDIEU pouvoir à Jean-Christophe CERVANTES, Dominique ADENOT pouvoir à Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Anna AUBOIS pouvoir à Lucas PEYRE, Géraldine BASTIEN pouvoir à Jean-Pierre BRENAS, Diego LANDIVAR pouvoir à Alparslan COSKUN, Catherine PINET-TALLON pouvoir à Cécile LAPORTE

Conseiller(e)s excusé(e)s :

Marianne MAXIMI

Nicaise JOSEPH arrive après le vote de la question n°1.
Diego LANDIVAR arrive avant la fin du débat de la question n°2.
Sylviane TARDIEU quitte la séance pendant le débat commun aux questions n°4 et n°5 et donne pouvoir à Jean-Christophe CERVANTES.
Wendy LAFAYE quitte la séance pendant le débat commun aux questions n°4 et n°5 sans laisser de pouvoir et revient pendant la présentation du diaporama commun aux questions n°7 et n°8.
Diego LANDIVAR quitte la séance pendant la présentation du diaporama de la question n°7 et donne pouvoir à Alparslan COSKUN (fin du pouvoir donné par Marianne MAXIMI).
Jérôme GODARD quitte la séance pendant la présentation du diaporama de la question n°8 et donne pouvoir à Manuela FERREIRA DE SOUSA.
Charles-André DUBREUIL quitte la séance pendant le débat commun aux questions n°7 et n°8 et donne pouvoir à Jérôme AUSLENDER.
Cécile LAPORTE quitte la séance avant le vote du premier vœu (fin du pouvoir donné par Catherine PINET-TALLON).

Rapport N° 65
SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS TRAVAILLANT DANS LE DOMAINE SOCIAL

Plusieurs associations travaillant dans le domaine social peuvent, en raison de leur activité annuelle et de leur régularité, bénéficier d'une subvention.

Il est rappelé que la ligne budgétaire 2022 pour l'ensemble des subventions de fonctionnement allouées à des associations à caractère social est de 30 320 euros.

BANQUE ALIMENTAIRE AUVERGNE BAA

L'association dite Banque Alimentaire Auvergne BAA a pour but, dans une démarche de solidarité, d'apporter une aide alimentaire aux personnes les plus démunies en partenariat avec des associations et des organismes sociaux sur les quatre départements d'Auvergne.

Cette aide vise à promouvoir une alimentation de qualité et créatrice de lien, facteur de retour à une vie normale pour ces personnes.

L'association compte 34 000 bénéficiaires. Pour le Puy-de-Dôme, elle vient en aide à plus de 17 700 personnes dont près de 6 300 pour les communes de Clermont Auvergne Métropole pour plus de 4 200 foyers.

Le budget prévisionnel de l'association, pour l'exercice 2022, est de 814 768 euros.
Subventions demandées par l'association :

Budget prévisionnel 2022	
Communes	34 300 €
Communautés de communes	21 900 €
Conseil départemental	44 800 €
Conseil régional	14 188 €
État	63 300 €
TOTAL	178 488 €

En 2021 la Banque Alimentaire Auvergne BAA a été subventionnée à hauteur de 2 740 euros ; somme prévue par le budget primitif compte tenu de la régularité des actions accomplies pour faire face aux problèmes de la faim sur l'agglomération clermontoise, plus particulièrement, et globalement sur l'Auvergne, par la collecte et la redistribution de surplus et de dons alimentaires.

Il est proposé de reconduire le même montant soit 2 740 euros à la Banque Alimentaire Auvergne BAA, au titre de l'année 2022.

CLUB VIVIANI

L'association dite Club Viviani a pour but d'organiser toutes les activités susceptibles d'améliorer le bien-être des personnes retraitées ou actives adhérentes du Club et susciter entre elles des rapports d'amitié, d'entraide et de lutter contre la solitude.

Les activités principales du Club Viviani sont : jeux de sociétés, belote, tarot, scrabble, tricotage, couture, informatique et gymnastique douce…

L'association compte 161 adhérents dont 137 clermontois.

Le budget prévisionnel de l'association, pour l'exercice de septembre 2021 à août 2022, est de 13 200 euros en charges et 7 800 euros en produits.
Subventions demandées par l'association :

Budget prévisionnel 2022	
Ville de Clermont-Ferrand	4 000 €
TOTAL	4 000 €

L'association demande une subvention de fonctionnement d'un montant de 4 000 euros.

Il est à noter que cette association a perçu, au titre de l'année 2021, une subvention de fonctionnement de 1 700 euros et une subvention complémentaire, en fin d'année, de 300 euros.

A titre exceptionnel, il est proposé 2 225 euros au Club Viviani au titre de l'année 2022.

CHOM'ACTIF

L'association dite CHOM'ACTIF a pour but de rechercher et de mettre en œuvre les moyens d'une solidarité entre chômeurs et actifs.

Elle se fixe plusieurs objectifs :
- devenir un lieu d'entraide pour la défense des droits des chômeurs,
- créer un lieu de débats et de réflexions,
- développer des espaces de convivialité,
- lutter contre le chômage et les inégalités sociales,
- valoriser et favoriser le développement de projets professionnels.

L'association compte 358 adhérents dont 217 clermontois.

Le budget prévisionnel de l'association, pour l'exercice 2022, est de 372 457 euros en charges et 368 293 euros en produits .
Subventions demandées par l'association :

Budget prévisionnel 2022	
État	92 662 €
Conseil régional	25 500 €
Conseil départemental	36 720 €
Clermont Auvergne Métropole	94 493 €
Ville de Clermont-Ferrand	1 700 €
TOTAL	251 075 €

L'association demande une subvention de fonctionnement d'un montant de 1 700 euros.

Il est à noter que cette association a perçu, au titre de l'année 2018, une subvention de fonctionnement de 2 300 euros.

Il est proposé 1 700 euros à CHOM'ACTIF, au titre de l'année 2022.

AC ! 63 AGIR ENSEMBLE CONTRE LE CHÔMAGE ET L'EXCLUSION

L'association dite AC ! 63 Agir ensemble contre le chômage et l'exclusion a pour but de :
- aider à la coordination des initiatives contre le chômage, la précarité et l'exclusion afin de constituer un large mouvement de citoyens libres et égaux, avec pour objectifs principaux de renforcer la solidarité concrète entre précaires et salariés ;
- agir pour une réduction du temps de travail s'inscrivant dans une loi-cadre fixant la durée légale de travail hebdomadaire, sans flexibilité ni annualisation et sans perte de salaire ;
- débattre sur les questions de fond que la lutte contre le chômage et la précarité oblige à se poser ;
- créer, héberger et gérer des espaces associatifs de convivialité et de culture (ateliers d'artistes, salles de conférences-débat, de cinéma, de théâtre…) pouvant permettre aux chômeurs et précaires de maintenir des liens avec l'environnement social et culturel, ainsi qu'avec le monde travail ;
- utiliser tous les moyens légaux pour faire respecter, appliquer et améliorer le droit au travail et à un revenu garanti décent pour tous.

L'association compte 10 adhérents (seulement les personnes ayant marqué formellement leur adhésion aux statuts de l'association).

Le budget prévisionnel de l'association, pour l'exercice 2022, est de 18 700 euros.

Subventions demandées par l'association :

Budget prévisionnel 2022	
Ville de Clermont-Ferrand	1 500 €
TOTAL	1 500 €

L'association demande une subvention de fonctionnement d'un montant de 1 500 euros.

Il est à noter que cette association a perçu, au titre de l'année 2010, une subvention de fonctionnement de 500 euros.

Il est proposé 725 euros à AC ! 63 Agir ensemble contre le chômage et l'exclusion, au titre de l'année 2022.

Compte tenu des subventions allouées, le reste à répartir des lignes budgétaires pour l'ensemble des subventions de fonctionnement à allouer aux associations travaillant dans le domaine social est de 2 225 euros.

Afin d'établir la répartition budgétaire, il est proposé une subvention de fonctionnement complémentaire pour chacune des associations, telles que réparties dans le tableau ci-dessous, au titre de l'année 2022.

ASSOCIATIONS	Subventions de fonctionnement			
	Subvention allouée précédemment	*Subvention souhaitée*	2022	
			1er versement	2ème versement
SOS AMITIÉ RÉGION DE CLERMONT-FERRAND AUVERGNE	2 800	*2 900*	2 800	100
RESTAURANTS DU CŒUR - RELAIS DU CŒUR	4 920 SC* + 650	*6 000*	4 920	225
BANQUE ALIMENTAIRE AUVERGNE BAA	2 740 SC* 650	*3 000*	2 740	225
LES CHIENS GUIDES D'AVEUGLES DU CENTRE OUEST	500 SC* 650	*4 000*	500	225
LOISIRS ET SOLIDARITÉ DES RETRAITÉS	350	*450*	350	100
OPTIONS ARTS MÉDIAS	0	*1 500*	700	225
VIVRE	1 500 SC* 650	*3 500*	1 500	225
UNION NATIONALE DE FAMILLES ET AMIS DE PERSONNES MALADES ET/OU HANDICAPES PSYCHIQUES	3 000 SC* 650	*6 500*	3 000	225
ALTIS	500 SC* 650	*2 000*	500	225
APF FRANCE HANDICAP DU PUY-DE-DOME- Délégation du Puy-de-Dôme	1 200	*1 500*	1 200	225
CULTURES DU CŒUR AUVERGNE	2 000 SC* 1 400	*4 000*	2 000	225

*SC : subvention complémentaire

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'allouer une subvention de fonctionnement aux demandes de subventions ci-dessus, sollicitées par des associations travaillant dans le domaine social, au titre de l'année 2022.

TOTAL VOTANTS :	**54**	=	45 Conseillers Présents	**+**	9 Représentés	**-**	0 Non participation
TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES :	**54**	=	**Pour : 54**	**+**	**Contre : 0**		
Abstention :	0						

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le

Le Maire,
Pour le Maire et par délégation,
L'Adjointe déléguée

Nicaise JOSEPH

N°CM14122022_065